

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **4 février 2013**, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers Claude Lebel, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Est absent le conseiller Douglas Beard.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2013-02-024**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il apparaît ci-dessous en y ajoutant au point 9.3, avis juridique.

**ORDRE DU JOUR**  
4 FÉVRIER 2013, 19 H 30

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2013**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **TRÉSORERIE**
  - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois de janvier 2013
  - 5.2 Autorisations de dépenses
    - A) AFEAS : Gala Excellence au Féminin
6. **RÈGLEMENTS**
  - 6.1 Adoption du projet de règlement N° 581 relatif au plan d'intégration et d'implantation architecturale PIIA
  - 6.2 Avis de motion pour l'adoption du règlement N° 582 modifiant le règlement de zonage N° 300 : usage habitation unifamiliale et bifamiliale isolée en zone P-1
  - 6.3 Adoption du premier projet de règlement N° 582 modifiant le règlement de zonage N° 300 : usage habitation unifamiliale et bifamiliale isolée en zone P-1
  - 6.4 Avis de motion pour l'adoption du règlement N° 583 modifiant le règlement administratif N° 303 : certificat d'autorisation pour installation clôture ou muret sur les terrains assujettis au PIIA et stationnement vs rue publique
7. **DOSSIERS EN COURS**
  - 7.1 Indexation rémunération des élus municipaux
  - 7.2 Commission scolaire Des Chênes : transport scolaire
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
  - 8.1 Vente pour taxes
  - 8.2 Vente publique : étagères
  - 8.3 Nivelage des chemins non pavés : demande de soumissions
  - 8.4 MTQ : demande d'autorisation pour l'installation de plaques de numéros civiques
  - 8.5 MRC Drummond : modification à l'entente d'inspection
  - 8.6 Centre Eugène-Caillé : location de casiers
  - 8.7 Projet de construction de toilettes publiques : nomination d'un responsable
  - 8.8 Appui à la ville de Gaspé : protection des sources d'eau
  - 8.9 Programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois
9. **DIVERS**
  - 9.1 Directeur des travaux publics : embauche
  - 9.2 Demande CPTAQ : matricule #0371 23 7510
  - 9.3 *Avis juridique*
10. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 10.1 Rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires
11. **RAPPORTS DES ÉLUS**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2013

2013-02-025

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 14 janvier 2013 soit approuvé tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

### 4. CORRESPONDANCE

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

### 5. TRÉSORERIE

#### 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS DE JANVIER 2013

2013-02-026

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de janvier 2013, soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière, soit accepté tel qu'il a été présenté et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>78 240,20 \$</u>
Taxes	32 442,89 \$
Protection incendie	13 308,92 \$
Permis et dérogation	20,00 \$
Compensation collecte sélective	4 442,27 \$
Bibliothèque – partenaires financiers	25 000,00 \$
Entente préventionniste – Saint-Lucien	1 647,74 \$
Autres revenus	1 378,38 \$
<u>Dépenses</u>	<u>131 998,43 \$</u>
Rémunération régulière	11 730,96 \$
Rémunération incendie	2 966,13 \$
Factures déjà payées	5 439,90 \$
Factures à payer	111 861,44 \$

Adoptée.

#### 5.2 AUTORISATIONS DE DÉPENSES

##### A) AFEAS : GALA EXCELLENCE AU FÉMININ

CONSIDÉRANT la politique de subventions octroyées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux critères de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

2013-02-027

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'acheter 4 billets au coût de 60 \$ chacun auprès de l'AFÉAS Région Centre-du-Québec pour assister au Gala Excellence au Féminin qui aura lieu le 8 mars 2013 à Drummondville.

QUE soit remis à l'AFEAS de Saint-Félix, les 4 billets à l'intention des quatre candidates au Gala présentées par la section locale de l'AFEAS.

Adoptée.

## **6. RÈGLEMENTS**

### **6.1 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 581 RELATIF AU PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE PIIA**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge approprié d'adopter un plan d'intégration et d'implantation architecturale PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) prévoit qu'il est nécessaire d'adopter un projet de règlement à cet effet et que celui-ci doit faire l'objet d'une assemblée de consultation publique;

CONSIDÉRANT l'étude faite par le comité consultatif en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-02-028**

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE  
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté le projet de règlement N° 581, dont copie est jointe en annexe pour faire partie intégrante des présentes.

Que soit apporté au CHAPITRE III, l'article 24, au 6<sup>e</sup> point (*critères relatifs à l'installation ou la modification d'une clôture ou d'un muret (mur de maçonnerie)*) paragraphe a) la modification suivante : enlever les mots bois, PVC et plastique.

Que soit tenue, le lundi 18 février 2013 à 19 h à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey, l'assemblée de consultation publique, laquelle assemblée sera présidée par la mairesse ou toute autre personne qu'elle désignera à cette fin.

Adoptée.

### **6.2 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 582 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 300 : USAGE HABITATION UNIFAMILIALE ET BIFAMILIALE ISOLÉE EN ZONE P-1**

Un avis de motion est donné par le conseiller LOUIS LACHAPELLE pour l'adoption prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage N° 300. Ledit règlement permettra l'usage d'habitations unifamiliales et bifamiliales isolées dans la zone P-1.

### **6.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 582 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 300 : USAGE HABITATION UNIFAMILIALE ET BIFAMILIALE ISOLÉE EN ZONE P-1**

**2013-02-029**

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que soit transmis au comité consultatif en urbanisme pour étude, le projet de règlement N° 582 modifiant le règlement de zonage N° 300 : usage habitation unifamiliale et bifamiliale isolée en zone P-1.

Adoptée.

### **6.4 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 583 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF N° 303 : CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR INSTALLATION CLÔTURE OU MURET SUR LES TERRAINS ASSUJETTIS AU PIIA ET STATIONNEMENT VS RUE PUBLIQUE**

Un avis de motion est donné par le conseiller GILLES CHOQUETTE pour l'adoption prochaine d'un règlement modifiant le règlement administratif N° 303. Ledit règlement portera sur l'exigence d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'une clôture ou d'un muret sur les terrains étant l'assiette des bâtiments assujettis au PIIA ainsi que pour considérer un stationnement public comme une rue publique.

## 7. DOSSIERS EN COURS

### 7.1 INDEXATION RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le règlement N° 511 relatif au traitement des élus prévoit une indexation de la rémunération pour chaque exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE l'IPC applicable pour le Canada est de 2,3 %;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-02-030**

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LABEL  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la rémunération soit établie comme suit :

	<b>Salaire</b>	<b>Allocation dépenses</b>
<b>Maire</b>	9 914,70 \$	4 957,35 \$
<b>Conseillers</b>	3 304,90 \$	1 652,45 \$

Adoptée.

### 7.2 COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES : TRANSPORT SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente a été transmis à la Municipalité le 19 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 4 juin 2012, le directeur du service des technologies de l'information et du transport scolaire s'engageait à effectuer des rencontres pendant l'année 2012-2013 afin d'établir un plan de mise en application de la politique;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, aucune rencontre n'a eu lieu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas en mesure de confirmer, entre autres, les délais dans lesquels les travaux pourront être effectués, le cas échéant;

CONSIDÉRANT l'article paru dans le journal L'Express édition du mercredi 30 janvier 2013 dont le titre est «Statu quo dans l'organisation du transport scolaire pour 2013-2014» et la déclaration faite par la direction de la CSDC de reconduire la politique et ses deux annexes pour 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE dans ce même article il est fait mention que des rencontres pourraient avoir lieu dans les milieux au cours des mois et semaines à venir pour revoir les homologues des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-02-031**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la Commission Scolaire des Chênes soit informée que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désirent obtenir une rencontre avec les représentants de la CSDC responsables du dossier du transport scolaire et tous les partenaires impliqués, tel que le MTQ.

QUE cette rencontre se fasse selon l'échéancier prévu de la CSDC.

Adoptée.

## 8. AFFAIRES NOUVELLES

### 8.1 VENTES POUR TAXES

**2013-02-032**

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY

Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que l'état des arrérages de taxes, déposé par la directrice générale / secrétaire-trésorière selon l'article 102 du *Code municipal*, soit approuvé.

QUE la directrice générale / secrétaire-trésorière soit autorisée à transmettre à la MRC de Drummond un extrait de cet état, conformément aux prescriptions de l'article 1023 dudit code, afin de faire vendre, pour le non-paiement des taxes, tous les immeubles dont les taxes de l'année 2011 ne seront pas payées en date du 7 mars 2013.

QUE les propriétaires, dont les immeubles seront sur la liste à transmettre à la MRC de Drummond, doivent avoir acquitté les taxes des années 2011 et 2012 avant le 7 mars 2013.

QUE la directrice générale / secrétaire-trésorière fasse parvenir une lettre, par courrier recommandé, à tous ceux dont leur immeuble est susceptible d'être vendu pour le non-paiement des taxes.

QUE la Municipalité soit autorisée à entreprendre toutes les démarches exigées par la MRC de Drummond, notamment, en ce qui a trait aux descriptions techniques.

QUE la mairesse ou le maire suppléant, en cas d'incapacité d'agir de la mairesse, soit mandaté pour assister à la vente des immeubles pour le non-paiement de taxes qui aura lieu à la salle du conseil de la MRC de Drummond le 13 juin prochain.

QUE la mairesse ou le maire suppléant, si le besoin se présente, soit autorisé à enchérir sur les immeubles qui seront mis en vente sur notre territoire jusqu'à un montant total maximal de 1,00 \$ s'il n'y a pas d'autres personnes intéressées. Par contre, s'il y a d'autres intéressés, la mairesse ou le maire suppléant pourra enchérir jusqu'au montant maximal des taxes municipales et scolaires dues, plus les frais et intérêts.

Adoptée.

## **8.2 VENTE PUBLIQUE : ÉTAGÈRES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède diverses étagères qui ne sont plus utiles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se départir de ces étagères;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-02-033**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que des soumissions publiques soient demandées pour la vente de 16 étagères (métal, mélamine ou bois).

QUE l'avis public soit publié dans le journal Le Félix, édition de mars 2013.

QUE la vente soit faite sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur, donc sans garantie contre les vices cachés.

QUE les formulaires de soumission doivent être reçus physiquement au bureau municipal au plus tard le 18 mars 2013, avant 11 h, l'ouverture ayant lieu le jour même à compter de 11 h 05 au bureau municipal.

QUE la directrice générale / secrétaire-trésorière soit autorisée à vendre les étagères au plus offrant.

QUE la Municipalité dispose des matériaux dans un site approprié advenant le cas où aucune soumission ne serait déposée.

Adoptée.

### **8.3 NIVELAGE DES CHEMINS NON PAVÉS : DEMANDE DE SOUMISSIONS**

Une copie du document « Cahier de charges, nivelage » est remise à chacun des conseillers présents.

**2013-02-034** Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que des invitations écrites (cahiers de charges) soient envoyées pour le nivelage des chemins non pavés.

QUE le cahier de charges soit approuvé par les membres du conseil.

QUE les formulaires soient reçus au plus tard le 19 février 2013 à 11 h, l'ouverture ayant lieu le jour même, à 11 h 05, au bureau municipal.

Adoptée.

### **8.4 MTQ : DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE PLAQUES DE NUMÉROS CIVIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le 3 décembre 2012 le règlement N° 578 relatif à la numérotation, l'affichage et l'installation des plaques de numéros civiques;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-02-035** Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que soit demandé, au Ministère des Transports, l'autorisation de pouvoir effectuer les travaux d'installation des plaques de numéros civiques sur les routes 243 et 255.

Adoptée.

### **8.5 MRC DRUMMOND : MODIFICATION À L'ENTENTE D'INSPECTION**

**2013-02-036** Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que soit demandé à la MRC de Drummond d'amender l'entente relative aux services d'inspection afin d'ajouter un élément supplémentaire soit l'application du règlement relatif aux nuisances, incluant l'émission des constats d'infractions.

Adoptée.

### **8.6 CENTRE EUGÈNE-CAILLÉ LOCATION DE CASIERS**

**2013-02-037** Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que soit attribué un casier, situé au 2<sup>e</sup> étage du centre Eugène-Caillé, à *L'Âge d'or* afin que les membres de ces organismes puissent y ranger leur matériel.

QUE le casier, présentement en commande, soit mis à la disposition de l'organisme dès sa réception.

Adoptée.

### **8.7 PROJET DE CONSTRUCTION DE TOILETTES PUBLIQUES : NOMINATION D'UN RESPONSABLE**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2012-11-222, un mandat a été donné à la firme Demers Pelletier Architectes pour la préparation des plans et de l'estimé budgétaire pour la construction de toilettes publiques au Parc-en-Ciel;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 540 \$ a été prévu au budget 2013 pour la

préparation des plans et de l'estimé budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'obtenir la liste des options envisageables en lien avec les besoins pour le projet de construction avant de s'engager dans sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités de financement doivent également être explorées;

CONSIDÉRANT l'intérêt du conseiller Claude Lebel à travailler sur le projet;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-02-038**

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que soit mandaté le conseiller Claude Lebel afin de présenter, aux membres du conseil municipal, les options envisageables pour la réalisation du projet de construction de toilettes publiques au Parc-en-Ciel.

Adoptée.

#### **8.8 APPUI À LA VILLE DE GASPÉ : PROTECTION DES SOURCES D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gaspé fut la 44<sup>e</sup> municipalité québécoise à adopter le Règlement dit de Saint-Bonaventure qui vise à protéger les sources d'eau des citoyennes et citoyens.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Pétrolia veut forer un puits pétrolier à environ 350 mètres des maisons des résidents et résidentes de la ville.

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux de la ville de Gaspé, unanimement, s'opposent à un tel forage, compte tenu des risques de contamination des nappes phréatiques.

CONSIDÉRANT QUE la très vaste majorité des citoyens et citoyennes de la ville de Gaspé appuie les élus municipaux dans leur défense de ce règlement.

CONSIDÉRANT QUE des experts indépendants ont exprimé l'opinion que ce forage représente des risques pour l'intégrité des sources d'eau de la municipalité.

CONSIDÉRANT par ailleurs que la ville de Gaspé ne s'oppose pas au développement de la filière pétrolière sur son territoire offrant à la compagnie Pétrolia de pouvoir exercer ses activités sur 85 % de son territoire, mais s'objecte à des forages dans les limites séparatrices établies autour de ses sources d'eau.

CONSIDÉRANT QUE les unions municipales québécoises, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, ont unanimement appuyé les élus de Gaspé dans leur lutte.

CONSIDÉRANT QUE cette lutte courageuse menée par les élus de la ville de Gaspé et les citoyens et citoyennes de cette municipalité pour protéger leurs sources d'eau doit être considérée comme étant la lutte de toutes les municipalités et de tous les citoyens et citoyennes qui veulent protéger leurs sources d'eau, puisque le contexte est le même, les enjeux sont similaires et la problématique identique.

EN CONSÉQUENCE,

**2013-02-039**

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que soit déclaré notre appui inconditionnel aux élus et à la population de la ville de Gaspé qui défendent ainsi leur droit à pouvoir bénéficier de l'eau potable.

QUE soit demandé au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des parcs de s'engager résolument dans la défense des intérêts des citoyens et citoyennes qui veulent protéger leurs sources d'eau.

QUE soit transmise la présente résolution aux élus de la ville de Gaspé, au

ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à la ministre des Ressources naturelles et à la Première ministre du Québec.

Adoptée.

#### **8.9 PROGRAMME DE RETRAIT ET DE REMPLACEMENT DE VIEUX APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS**

**2013-02-040** Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents que la Municipalité refuse de participer au programme «Changez d'air!» tel que proposé par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Adoptée 4 pour, 1 contre.

### **9. DIVERS**

#### **9.1 DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS : EMBAUCHE**

**2013-02-041** Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la candidature de M. Bruno Gamache soit retenue pour le poste de directeur des travaux publics.

QUE la date d'entrée en fonction soit fixée au 11 février 2013.

QUE sa période de probation prenne fin le 11 août 2013.

QUE l'entente individuelle conclue avec M. Gamache concernant ses conditions de travail pour l'année 2013 soit versée dans son dossier personnel d'employé.

Adoptée.

#### **9.2 DEMANDE CPTAQ : MATRICULE #0371 23 7510**

Dossier transmis au comité consultatif en urbanisme pour étude.

#### **9.3 AVIS JURIDIQUE**

**2013-02-042** Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que soit demandé un avis juridique auprès de Me Pierre Laurin de la firme *Tremblay Bois Mignault Lemay-avocats* concernant l'engagement de la Municipalité à la promesse de vente du presbytère et plus précisément en ce qui a trait aux règlements municipaux.

Adoptée.

### **10. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

#### **10.1 RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES**

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

### **11. RAPPORTS DES ÉLUS**

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

**2013-02-043**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21 h.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Joëlle Cardonne  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Nancy Lussier  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

*Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*